PROST GRAND PRIX

Société Anonyme au capital de 5.000.000 F

Siège Social : ZAC des Sangliers - 7 Avenue Eugène Freyssinet

78280 GUYANCOURT 314 539 701 RCS VERSAILLES

98 B1012

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MAI 2001

L'an deux mille un, Le quatorze mai, à quinze heures, Les administrateurs se sont réunis au siège social, sur convocation du président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence en entrant en séance :

- Monsieur Alain PROST, président,
- Monsieur Jean Charles ROGUET, administrateur,
- Monsieur Pedro DINIZ, administrateur.

## Sont absents:

- Monsieur Daniel PIETTE, administrateur
- Monsieur Grégory CONNOR, administrateur, dûment représenté par M. Jean-Charles ROGUET

Le conseil est présidé par M. Alain PROST, président.

Le conseil réunissant ainsi la présence de plus de la moitié des administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté, à l'unanimité, sans observation.

Le président rappelle au conseil que l'ordre du jour est le suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000
- Projet d'augmentation de capital,
- Convocation de l'assemblée générale mixte,
- Projet de rapports et textes des résolutions à présenter à ladite assemblée,
- Questions diverses.

Le	pre	ésio	der	nt c	)U\	re/	er	ารเ	uit	e I	la	S	èа	ın	ce	Э Е	ŧ	al	OC	rc	de	le	es	p	Oil	nt	<b>s</b> f	igi	ura	ani	à	ľĊ	orc	ire	d	u j	ou	r:	
•••	• • • •	• • • •	• • • •	•••		• • •	• • •	•••	•••	•••	• • •	• •	• • •	• •		• • •	- •	• •	• • •	••	•••	• • •	•••	• • •	• • •	•••	• • •	•••	• • •	•••	• • •	• • •	•••	•••	• • • •	• • •	•		



## IV <u>Questions diverses</u>

Le président fait part au conseil de la démission de Monsieur Gilles GUERRIER de DUMAST de son mandat d'Administrateur à effet du 13 mars 2001.

Le conseil, ayant pris acte de la démission de Monsieur Gilles GUERRIER de DUMAST à effet du 13 mars 2001 le remercie pour sa coopération passée. Il ne pourvoit pas à son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

Control of the second of the s